

Réf.124(2011)

## Le Président de la Commission des questions juridiques de l'APCE réagit au vote du Parlement britannique sur le droit de vote des détenus

Strasbourg, 11.02.2010 – A la suite du vote organisé hier à la Chambre des communes sur le droit de vote des détenus, Christos Pourgourides (Chypre, PPE/DC), Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a fait la déclaration suivante :

« Je suis très déçu par le vote de la nuit dernière, qui méprise ouvertement l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme au sujet du droit de vote des détenus. J'avais espéré que le parlement de l'une des plus anciennes démocraties d'Europe – considéré comme jouant un rôle de premier plan dans la protection des droits de l'homme – encouragerait le Royaume-Uni à honorer ses obligations internationales, comme l'y a [exhorté](#) notre Assemblée pas plus tard que le mois dernier. Tout Etat membre doit mettre en œuvre les arrêts de la Cour.

Le gouvernement du Royaume-Uni a exprimé son intention d'exécuter l'arrêt en question ; je l'encourage à trouver un moyen de le faire qui soit compatible avec ses obligations juridiques internationales. Différentes possibilités s'offrent à lui, comme en témoigne la diversité des positions adoptées en la matière par les Etats membres du Conseil de l'Europe. »

### [Résolution de l'APCE sur l'abolition des restrictions au droit de vote](#)



L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.  
Président: Mevlüt Çavusoglu (Turquie, GDE) - Secrétaire général de l'Assemblée: Wojciech Sawicki  
Groupes politiques: PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe socialiste);  
GDE (Groupe démocrate européen); ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe);  
GUE (Groupe pour la gauche unitaire européenne).